

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **jeudi 22 février**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h06**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de votants : 12 + 1 POUVOIR

Présents (12) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ;

Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît ; BIBOLLET Maxime ; LAMBERSENS Dominique ; ALBANEL Xavier

Excusée (1) : Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2024/006	DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE MONTISBRAND ET DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE
-------------------------------------	--

Le Maire propose au conseil municipal le déplacement d'une partie de l'assiette du chemin rural dit de Montisbrand suite à une requête déposée par Monsieur Paul GAY-PERRET domicilié 1169, Route de Montisbrand 74230 LES CLEFS.

Vu l'Article L 161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, introduit par de la loi 3DS du 22 février 2022

Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangé dans les conditions prévues à l'article L3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales.

L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. L'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'information du public a été réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange, pendant un mois du 16 janvier au 16 février 2024. Un avis a également été affiché en mairie.

Monsieur le Maire propose de valider définitivement cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 ABSTENSION :

- VALIDE et autorise cet échange avec Monsieur GAY-PERRET Paul domicilié 1169, Route de Montisbrand 74230 LES CLEFS d'une partie du chemin rural de Montisbrand, comme il lui a été présenté par Monsieur le Maire ;
- DECIDE d'incorporer la portion de terrain cédé à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- DIT qu'il s'agit d'un échange de terrain sans versement de fonds ;
- DIT que tous les frais occasionnés par cette démarche seront à la charge du pétitionnaire (honoraires de bornages préalables au document d'arpentage, honoraires du notaire chargé de la rédaction des actes et autres frais imprévus...);
- DIT que les travaux pour la création du nouveau chemin seront réalisés à la charge du pétitionnaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,

Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,

Nathalie BULEUX

BuPeux

COMMUNE DES CLEFS

Lieudit : Montisbrand

Propriété de M. GAY-PERRET Paul
 PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION au 1/500

Annexé à la minute d'un acte
 reçu par le notaire soussigné
 le 18 DEC. 2008

LEGENDE

- Terrain détaché au profit de Mme Aline PERRISSIN-FABERT
 CAD A 3807 Montisbrand 12 64 ca
 dont 10 21 ca en zone C de la carte communale
- Terrain détaché au profit de Mme Périne GAY-PERRET
 CAD A 3808 Montisbrand 5 11 ca
 CAD A 3810 Montisbrand 3 23 ca
- Détachement projeté pour déplacement du Chemin rural (si accordé par la commune)
 CAD A 3811 Montisbrand 2 40 ca

Cabinet BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER
 Salar de Géomètres - Experts
 Résidence les Deux Torrents
 Avenue d'Anancy
 74230 THONES
 Tél : 04 50 02 11 54 - Fax : 04 50 02 93 88

Zones constructibles à court ou moyen terme, lorsque le réseau d'assainissement collectif sera réalisé (avec raccordement obligatoire à celui-ci).
 Dans cette attente, sont admis uniquement :
 - Les annexes fonctionnelles des constructions existantes (garage, abri de jardin, bûcher, "pool house", barbecue, petite serre d'agrément, abris à chevaux), dans la mesure où elles ne génèrent pas de rejets dans le milieu naturel.
 - Une extension de cette S.H.O.N., dans la mesure où l'affectation qui en résulte n'aggrave pas les rejets dans le milieu naturel (mais sans obligation de remise aux normes des installations existantes).
 En attente de l'assainissement collectif, les dispositifs d'assainissement autonome doivent respecter les dispositions réglementaires en vigueur et les prescriptions du Schéma Général d'Assainissement. Lorsque le réseau d'assainissement collectif sera réalisé, le raccordement au réseau sera obligatoire.

partie chemin rural ≈ 54m² (27m x 2m)

- Limite de zonage de la carte communale
 - Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.
 - * Système de coordonnées x,y indépendant
 - * Nivellement indépendant
- Sur études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux existants, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Date	Phase	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Référence Pièces	Resp.
4 décembre 2008		Plan de bornage et de division	208053	5674	208053.dwg-division4.dwf	F.G.
2 septembre 2008		Projet de division	208053	5674	208053.dwg-division3.dwf	F.MT
5 septembre 2008		Projet de division	208053	5674	208053.dwg-division2.dwf	F.G.

Cabinet BIBOLLET - TRIBOUT - METAYER

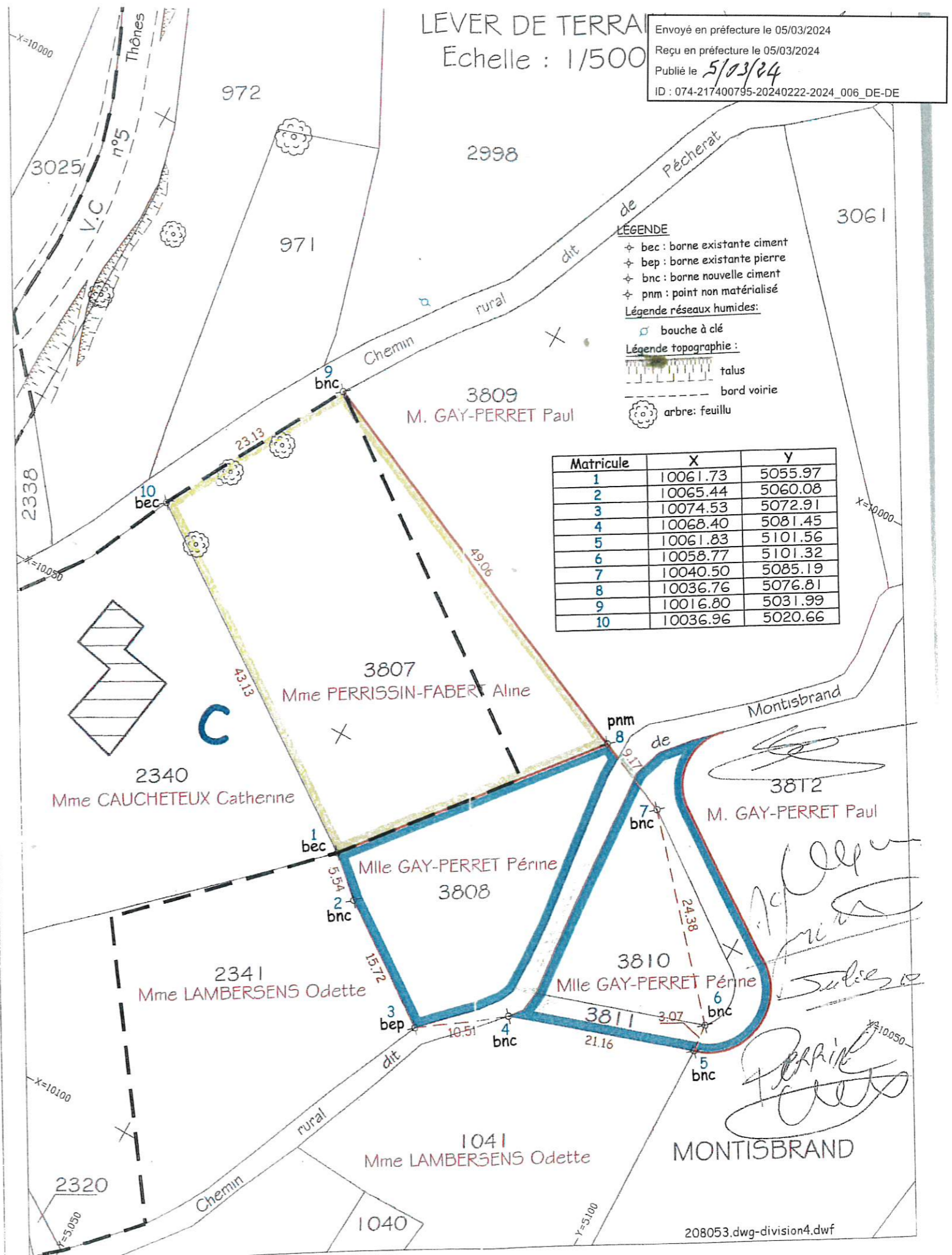
Salar de Géomètres - Experts
 Succ. de Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean François BOUCHARDY



NET DE THONES
 d'Anancy - 74230 THONES
 04.50.02.11.54 - Fax : 04.50.02.93.88
 4 - bibollet-tribout.thones@geometre-expert.fr

CABINET D'ANNECY
 9 Rue de la Gare - 74000 ANNECY
 Tél : 04.50.45.07.58 - Fax : 04.50.52.99.40
 Mail : bibollet-tribout.anancy@geometre-expert.fr

Foncier - Topographie - Copropriété - Etude Aménagement et Urbanisme - Bureau Etudes VRD



LEVER DE TERRAIN
 Echelle : 1/500

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
 Reçu en préfecture le 05/03/2024
 Publié le 5/03/24
 ID : 074-217400795-20240222-2024_006_DE-DE

LEGENDE
 + bec : borne existante ciment
 + bep : borne existante pierre
 + bnc : borne nouvelle ciment
 + pnm : point non matérialisé
 Légende réseaux humides :
 □ bouche à clé
 Légende topographie :
 talus
 bord voirie
 arbre: feuillu